

## **LE REGLEMENT DU CONCOURS 2023**

### **Art. 1 Le Concours**

#### **GÉNÉRALITÉS**

- Concours ouvert aux pianistes de toutes nationalités.
- Œuvres jouées sans les partitions, excepté les pièces contemporaines présentées dans les niveaux Amateur Niveau Concertiste, Supérieur, Excellence et Diplôme de Concert.
- Dates et horaires d'épreuves susceptibles de changement.

#### **DIPLÔME DE CONCERT**

- Age maximum: 32 ans.
- Tirage au sort: 7 juin 2023 à 16h30  
**(absence éliminatoire).**
- Epreuves qualificatives : 8 – 9 juin 2023.
- Finale: 10 juin 2023.
- Palmarès et remise des Prix: 10 juin 2023 à 19 heures  
(présence des finalistes en tenue de soirée obligatoire)

#### **EXCELLENCE**

- Epreuves: 5 et 6 Juin 2023.
- Remise des Prix: à l'issue des épreuves.

#### **SUPÉRIEUR**

- Epreuves : 7 juin 2023.
- Remise des Prix: à l'issue des épreuves.

#### **AMATEUR NIVEAU CONCERTISTE**

- Age minimum: 25 ans.
- Epreuves: 6 Juin 2023.
- Remise des Prix: à l'issue des épreuves.
- Pianistes non professionnels : niveau équivalent ou supérieur à fin d'études dans conservatoire régional (niveau DEM ou DNOP au minimum).
- Fournir: preuve d'activité professionnelle sans rapport avec la pratique du piano.

#### **CYCLES 1, 2, 3**

- Epreuves: 4 Juin 2023.
- Remise des Prix: entre chaque groupe d'auditions.

- Pas de reprises excepté les Da Capo : en cas de non respect, le (la) candidat(e) sera jugée avec un déclassement de sa mention
- Œuvres jouées de mémoire et sans la partition sous peine d'élimination.
- Les éditions précises mentionnées pour chaque œuvre constituent la référence. En cas d'erreur, le (la) candidat(e) ne sera pas jugé(e).

## **Art. 2 Inscriptions et hébergement**

**AU PLUS TARD LE 23 AVRIL 2023.**

**Important :** nombre de places limité par catégorie : en cas d'atteinte, fermeture des inscriptions avant la date de clôture.

- Inscription par le site : validée uniquement à réception des droits d'inscription + dossier complet.

S'inscrire au plus tard le 23 avril 2023 en :

- 1) remplissant Le formulaire d'inscription,
- 2) et en téléchargeant une photo d'identité \* et une biographie \* **d'une page maximum** (\*sauf cycles 1, 2 et 3).

3) A réception du résumé, procéder au règlement des **frais d'inscription** (euros) en utilisant le lien proposé.

- Quota de places par catégorie: droit de suspendre les inscriptions.
- Programme: non modifiable après inscription.
- Hébergement en famille d'accueil, dans la limite des disponibilités, réservé au candidats de plus de 15 ans en Supérieur, Excellence et Diplôme de Concert

**IMPORTANT :** Lors de l'attribution d'une famille d'accueil, le candidat s'engage à **prendre contact avec elle dans les 7 jours** à réception de l'information, faute de quoi il perdra sa place.

De même, en cas de désistement, il devra immédiatement prévenir celle-ci ainsi que le secrétariat du concours.

- Règle de réinscription des précédents lauréats
  - **Supérieur et Excellence:** les lauréats d'un 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Prix peuvent s'inscrire uniquement dans un niveau supérieur.
  - **Diplôme de Concert:** les lauréats d'un 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> Prix ne sont plus autorisés à se présenter.
  - **Amateur Niveau Concertiste:** les lauréats d'un 1<sup>er</sup> Prix ou d'un Prix spécial « récital » ne sont plus autorisés à se présenter.

## **Art. 3 Droits d'inscription**

- Droits : non remboursables après inscription quel qu'en soit le motif (excepté article 9)
- Ukraine : Le Comité du Concours renouvelle son soutien aux candidats de nationalité ukrainienne en leur offrant les droits d'inscription pour le concours 2023.

#### **Art. 4 Convocations et répétitions**

- Convocation: notification une semaine (au plus tard) avant le concours avec mention date et heure de présence du candidat (sert d'accusé de réception).
- Important: **convocation envoyée par mail** (adresse du formulaire d'inscription).
- Pianos de répétition et loges: à disposition des candidats (sauf cycles 1,2 et 3).

#### **Art. 5 Récompenses**

Le Concours n'assume aucune responsabilité en cas de modification de date ou de suppression d'un concert / visite / masterclass...

En cas d'indisponibilité du lauréat aux dates communiquées par les organisateurs, celles-ci ne pourront pas être reportées.

#### **Art. 6 Le Jury**

- Jury: choisi par Anne Queffélec et composé de personnalités éminentes du monde musical.
- Prérogatives : Droit d'interrompre le candidat ou ne pas décerner tous les prix si le niveau est insuffisant
- Délibérations : régies par règlement interne (**irrévocables et sans appel**).

#### **Art. 7 Communication**

- Cession complète des droits du candidat à Opus Yvelines sur les enregistrements visuels ou sonores du concours et concert du lauréat.
- Déroulement des épreuves : public.

#### **Art. 8 Engagement**

Toute inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement et de ses annexes.

#### **Art. 9 Annulation**



En cas d'annulation du concours ou d'une épreuve par les organisateurs, les droits d'inscription associés seront remboursés au candidat.